LE POINT EN RECHERCHE

novembre 2002 Série socio-économique numéro 114

RÉPERCUSSIONS DE LA MOBILITÉ RÉSIDENTIELLE DES AUTOCHTONES EN MILIEU URBAIN

Introduction

On entend par mobilité résidentielle en milieu urbain le mouvement de personnes ou de ménages à l'intérieur d'une même zone urbaine.

Les Autochtones qui résident en milieu urbain déménagent plus souvent que les personnes non autochtones. En 1991, par exemple, le taux de mobilité des Autochtones en milieu urbain était 1,8 fois supérieur au taux constaté chez les personnes non autochtones.

Les recherches antérieures ont révélé que même si les Autochtones changent fréquemment de résidence pour de nombreuses raisons, le logement semble presque toujours être une cause importante. Les Autochtones déménagent pour trouver du logement plus abordable, de taille et de qualité convenables, mais aussi pour des raisons familiales, comme par exemple l'évolution de la taille du ménage, un conflit ou une séparation. Ils déménagent aussi parce qu'ils cherchent souvent à avoir un meilleur accès à des services communautaires ou à des possibilités d'emploi.

Quelles sont donc les sources de préoccupations à propos de la mobilité des Autochtones?

La mobilité élevée parmi les populations autochtones en milieu urbain peut avoir des répercussions sur les organismes qui fournissent des services sociaux aux Autochtones, ainsi qu'à leurs clients.

Objectifs de la recherche

Dans ce projet de recherche, on a étudié les répercussions de la mobilité résidentielle sur les organismes qui offrent des services sociaux aux Autochtones et à leurs clients, dans deux villes canadiennes fortement peuplées d'Autochtones, Regina en Saskatchewan et Winnipeg au Manitoba.

Questions posées dans le cadre du projet de recherche

Les recherchistes ont posé les quatres questions suivantes au personnel des organismes et à leurs clients autochtones :

Question n° 1 :
Quelle incidence le taux de mobilité élevée parmi les groupes de population autochtone en milieu urbain entraîne-il sur leur accès à des services?

Question n° 2 :
Quelle est l'incidence de la mobilité sur les organismes de services?

Question n° 3 :
Les personnes et les familles autochtones qui bénéficient de services et les organismes qui les fournissent considèrent-ils que la mobilité est un enjeu? Si c'est le cas, quelles sont les solutions?

Question n° 4 :
Quelles mesures les organismes de services ont-ils prises et quels services désireraient-ils offrir à un groupe de clients dont la mobilité résidentielle est très élevée?

Méthode

La méthode utilisée pour effectuer la recherche comprenait les étapes suivantes :

- l'examen de la documentation existante et de la recherche faite au sujet de la mobilité résidentielle;
- un sondage téléphonique mené auprès des organismes de services à Regina (6) et à Winnipeg (15);
- des entrevues menées par des organismes de services aux Autochtones auprès de leurs clients à Regina (39) et à Winnipeg (30);
- deux groupes de travail avec des clients autochtones : un à Regina avec 21 clients, l'autre à Winnipeg avec 20 clients. Au total, 41 clients autochtones ont participé aux groupes de travail dans les deux villes.

SCHL CMHC

63072

AU COEUR DE L'HABITATION
Canada

Instrument d'enquête

On s'est servi d'un certain nombre de rapports de Statistique Canada, de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et du ministère des Affaires indiennes et du Nord pour concevoir l'instrument d'enquête utilisé aux fins de la recherche et de l'analyse des données.

Échantillon de la recherche

Les organismes de services sociaux qui ont participé au projet ont été choisis par l'intermédiaire des réseaux existants ou ont été désignés par d'autres organismes. Les participants aux groupes de travail, aux sondages et aux entrevues ont été choisis par divers organismes qui fournissent des services dans chaque Région métropolitaine de recensement (RMA) de Regina et de Winnipeg. Les échantillons utilisés dans les sondages étaient donc non aléatoires.

Caractéristiques des répondants autochtones

Au cours des entrevues, les organismes de services aux autochtones ont demandé à leurs clients leur niveau d'études. Quarante-cinq pour cent des répondants dans les deux villes avaient fait des études secondaires partielles, 17 % avaient un niveau d'études inférieur à la 9e année et 13 % avaient un diplôme d'études secondaires.

D'autres caractéristiques des répondants autochtones interviewés semblent indiquer que des échantillons ont été choisis dans divers groupes de population à Winnipeg par comparaison à Regina. Par exemple :

- À Regina, 85 % des répondants avaient un emploi, tandis qu'à Winnipeg 47 % des répondants recevaient une certaine forme d'aide sociale, qui constituait la principale source de revenu du ménage.
- Soixante-neuf pour cent des répondants à Regina étaient nés dans une ville, par comparaison à seulement 30 % pour Winnipeg.
- Soixante-dix pour cent des répondants à Regina par comparaison à 57 % à Winnipeg, consacraient plus de 30 % de leur revenu de ménage au logement et aux services publics.

Résultats

Étant donné le petit nombre de répondants autochtones et la nature non aléatoire de l'échantillon, les résultats de la recherche ne sont pas caractéristiques de l'ensemble de la population autochtone à Regina ou à Winnipeg. Ces résultats démontrent bien cependant les répercussions de la mobilité résidentielle des Autochtones en milieu urbain sur les organismes qui fournissent des services sociaux aux populations autochtones et à leurs clients. Voici quelles ont été leurs réponses aux quatre questions posées dans le cadre du projet de recherche :

Question n° 1 :

Quelle incidence le taux de mobilité élevée parmi les groupes de population autochtone en milieu urbain entraîne-t-il sur leur accès à du service?

D'après les recherches antérieures, une mobilité élevée peut limiter l'accès aux services, lorsque s'ajoutent des problèmes de locomotion, une situation pouvant influer sur la continuité de certains services, notamment d'éducation et de santé.

On a demandé aux participants au sondage si les déménagements fréquents avaient nuit à leurs enfants. Certains ont répondu que leurs enfants avaient reçu de meilleurs services, d'autres qu'ils avaient eu des expériences désagréables, p. ex. le contact avec des bandes organisées et un quartier peu sûr, ou bien encore que leurs enfants avaient eu du mal à s'adapter aux nouvelles écoles et aux nouveaux quartiers. La majorité des répondants, soit 89 % à Regina et 80 % à Winnipeg, a cependant indiqué, que les déménagements fréquents n'avaient pas perturbé leurs enfants.

On a également demandé aux participants au sondage et aux groupes de travail s'ils pensaient que le fait de déménager avait entravé leur capacité d'accès aux services nécessaires ou désirés. Soixante-six pour cent à Regina et 67 % à Winnipeg ont répondu négativement. Ceux qui ont répondu oui, ont indiqué un certain nombre de répercussions, notamment les suivantes :

- les gens ont parfois le sentiment qu'ils n'ont plus accès aux services qu'il leur faut et qu'ils doivent donc en chercher d'autres;
- l'accès à des moyens de locomotion est limité jusqu'à ce que les gens connaissent leur nouveau quartier, ainsi que les itinéraires et les horaires d'autobus;
- les personnes dont le niveau d'instruction est élémentaire peuvent avoir de la difficulté à trouver des services.

Question n° 2 :

Quelle est l'incidence de la mobilité sur les organismes de services?

La mobilité élevée peut influer négativement sur les organismes de service, comme la difficulté de localiser leurs clients, d'évaluer la demande actuelle et future des services qu'ils dispensent et de préparer des lignes de conduite, des plans d'activités et des budgets adaptés.

Bien souvent, la mobilité élevée peut éliminer des clients autochtones des zones desservies par les organismes de service, ce qui compromet la capacité de ceux-ci à livrer des services et à veiller à l'efficience des coûts des services fournis, diminue la qualité des services et empêche de maintenir des soins à vie.

2007-00721

Une mobilité élevée peut modifier les besoins de services, en fonction de la fluctuation du nombre de clients et entraîner l'ajustement des budgets. En outre, les organismes communautaires qui dispensent des services en matière d'éducation et de santé, ainsi que des services aux familles, sociaux et communautaires peuvent aussi éprouver de la difficulté à maintenir un niveau de services approprié.

La mobilité des Autochtones en milieu urbain peut également nuire à la capacité des organismes de services sociaux à rester en contact avec leurs clients. Elle peut accroître leurs tâches administratives, exiger davantage de recommandations et créer des difficultés pour le personnel, puisqu'il lui faut s'adapter fréquemment au changement du nombre de clients. Une mobilité élevée peut aussi mener certains organismes à envisager la fermeture de leur entreprise et augmenter les coûts des organismes de logement qui pourraient devoir dépenser davantage et plus souvent pour préparer les logements destinés aux nouveaux locataires et passer des annonces.

Question n° 3 :

Les personnes et les familles autochtones qui bénéficient de services et les organismes qui les fournissent considèrent-ils que la mobilité est un enjeu? Si c'est le cas, quelles sont les solutions?

Les résultats de ce projet de recherche ont révélé de grandes différences de perception au sujet de la mobilité entre les organismes de services et les personnes et familles autochtones. Tous les organismes de service ont indiqué que la mobilité était un problème qui avait des répercussions négatives. Par contre, les personnes ou les familles autochtones avaient plus tendance à considérer, non pas la mobilité, mais le besoin de logements convenables et abordables comme le véritable enjeu, puisque la mobilité est symptomatique du manque de logements adéquats.

Selon qu'ils participaient à des entrevues ou à des groupes de travail, les personnes et les familles autochtones qui bénéficiaient de services sociaux ne partageaient pas le même avis sur le problème de la mobilité. Deux tiers des répondants interviewés ne pensaient pas que c'était un problème, par rapport à au moins la moitié des participants aux groupes de travail.

Les résultats ont également révélé que la mobilité élevée pouvait empêcher les personnes et les familles autochtones d'établir les liens nécessaires d'appartenance à la collectivité ou au quartier, et de développer des réseaux. Elles éprouvaient donc un certain sentiment d'insécurité, qui les empêchaient de trouver les services disponibles.

On a demandé aux participants au sondage les éléments qu'il leur faudrait dans leur logement ou leur collectivité pour demeurer dans le même logement pendant une période de 5 à 7 ans. Ils ont répondu qu'il leur faudrait pour ce faire du logement abordable et de qualité convenable, un revenu plus élevé et de l'aide pour obtenir un prêt, un quartier plus sûr et plus stable, l'accès à des magasins d'alimentation et à des services de buanderie, ainsi que des services d'orientation et personnels pour traiter les problèmes de toxicomanie et trouver un emploi.

Question n° 4 :

Quelles mesures les organismes de services ont-ils prises et quels services désireraient-ils offrir à un groupe de clients dont la mobilité résidentielle est très élevée?

Malgré les divergences d'opinion au sujet de la mobilité, les solutions qu'offraient les clients autochtones et les organismes de services sociaux étaient en grande partie semblables. Parmi les solutions recommandées citons, les options de moyens de locomotion, la création d'un centre d'information et d'un registre des clients et l'accès à une adresse postale fixe et stable, ainsi qu'une boîte vocale. On a également suggéré d'établir un système de distribution de l'information aux clients pour leur permettre de maintenir la communication avec les organismes de services. Comme moyen d'aider les Autochtones qui déménagent souvent, on a mentionné le Aboriginal Welcome Wagon, un groupe d'accueil des nouveaux venus ou une initiative de ce genre pour aider les Autochtones à s'orienter dans leur milieu urbain.

On a également recommandé de recourir aux services d'un intervenant afin d'aider les personnes et les familles autochtones à utiliser les programmes et les services mis à leur disposition et d'agir à titre d'intermédiaire entre les personnes et les propriétaires-bailleurs ou les organismes.

On a aussi mentionné, comme autres solutions, les programmes pouvant encourager la stabilité des personnes et des familles autochtones. Ils seraient conçus de façon à réduire les conflits familiaux éventuels, accroître les possibilités d'emploi, de formation et de perfectionnement et traiter les besoins des jeunes Autochtones.

Les répondants autochtones ont indiqué que les occasions d'emploi et de formation étaient indispensables pour améliorer leur situation économique, augmenter leur revenu de ménage et élargir leur accès à du logement et à d'autres services.

Les répondants autochtones et le personnel des organismes ont suggéré un certain nombre de solutions en matière de logement afin de minimiser la mobilité élevée, comme des loyers maximaux, la production de logements plus abordables, davantage de programmes de logement pour les personnes à faible revenu et des programmes d'incitation à la location avec option d'achat. Il a en outre été suggéré que les organismes de logement devraient mettre en place des principes et des pratiques de gestion immobilière devant permettre de traiter les besoins des locataires autochtones.

Prochaines étapes

Ce projet de recherche a permis de relever un certain nombre d'enjeux à approfondir. Voici quelques-unes des initiatives que l'on a recommandées pour approfondir la recherche sur d'autres aspects de la mobilité résidentielle des Autochtones, l'accès aux services et les expériences des populations autochtones et urbaines.

- Examiner la faisabilité d'un réseau d'entraide entre les organismes et son fonctionnement, dans le but de créer des liens.
- Étudier les modalités de l'exploitation du logement, de l'accession à la propriété et du fonctionnement des propriétaires-bailleurs.
- Examiner comment l'on pourrait accroître l'accession à la propriété par d'autres moyens, comme des programmes appelant des mises de fonds faibles ou nulles.
- Examiner l'effet de la mobilité sur le niveau d'études.
- Réaliser une étude contextuelle sur l'incidence de la pénurie de logements et les futurs besoins de logement des Autochtones.
- Examiner le bénéfice de faire appel à un intervenant ou à un intermédiaire dans les deux villes pour aider les Autochtones à devenir propriétaires et traiter les enjeux, comme les conséquences de la mobilité élevée.
- Étudier la question du financement des programmes de logement en prévision de l'augmentation attendue de la population autochtone en milieu urbain.
- Encourager les stratégies visant à accroître la participation des Autochtones à la main-d'œuvre active et à leur inscription dans des établissements d'enseignement, afin d'augmenter leur revenu et de réduire leur dépendance de l'aide sociale.

Directeur de projet : Marcelle Marie Gareau

Consultants pour le projet de recherche :
Le Saskatchewan Indian Institute of Technologies

Recherche sur le logement à la SCHL

Aux termes de la partie IX de la *Loi nationale sur l'habitation*, le gouvernement du Canada verse des fonds à la SCHL afin de lui permettre de faire de la recherche sur les aspects socio-économiques et techniques du logement et des domaines connexes, et d'en publier et d'en diffuser les résultats.

Le présent feuillet documentaire fait partie d'une série visant à vous informer sur la nature et la portée du programme de recherche de la SCHL.

Pour consulter d'autres feuillets *Le Point en recherche* et pour prendre connaissance d'un large éventail de produits d'information, visitez notre site Web à

www.schl.ca

ou communiquez avec la

Société canadienne d'hypothèques et de logement
700, chemin de Montréal
Ottawa (Ontario)
K1A 0P7

Téléphone : 1 800 668-2642
Télécopieur : 1 800 245-9274

NOTRE ADRESSE SUR LE WEB : www.schl.ca

Bien que ce produit d'information se fonde sur les connaissances actuelles des experts en habitation, il n'a pour but que d'offrir des renseignements d'ordre général. Les lecteurs assument la responsabilité des mesures ou décisions prises sur la foi des renseignements contenus dans le présent ouvrage. Il revient aux lecteurs de consulter les ressources documentaires pertinentes et les spécialistes du domaine concerné afin de déterminer si, dans leur cas, les renseignements, les matériaux et les techniques sont sécuritaires et conviennent à leurs besoins. La SCHL se dégage de toute responsabilité relativement aux conséquences résultant de l'utilisation des renseignements, des matériaux et des techniques contenus dans le présent ouvrage.

61170